



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2022

# POUVOIR

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale 2022,  
**ce pouvoir est à retourner par courrier à la Société des Amis de Versailles**  
**avant le 3 juin 2022**

AUCUN POUVOIR NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE

### NI LE JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Ce pouvoir peut :

soit être attribué à un membre de la société des Amis de Versailles, à jour de sa cotisation et présent le jour de l'Assemblée Générale. (rappel des statuts : « *Les pouvoirs sont admis dans la limite de 10 (dix) par membre de l'association* »).

soit être retourné sans indication du mandataire, dans ce cas il sera attribué par le Président à un membre de la société des Amis de Versailles, à jour de sa cotisation et présent le jour de l'Assemblée Générale.

Nom :

Prénom :

N° adhérent :

Donne pouvoir à : .....

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles du 11 juin 2022 et prendre toutes décisions à ma place.

Fait à.....

le ...../...../2022

Signature (obligatoire, précédée de la mention manuscrite *Bon pour pouvoir*) :